



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20231128-20232711DEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

**Présents :** M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Valérie COLAROSI pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Secrétaire de séance :** M. Fabien PIVETTE,

**N° 20232711-63- : Convention de groupement de commande pour l'étude de la mise en place d'une unité de méthanisation**

Afin de réduire les volumes et les coûts du traitement des boues d'épuration et d'améliorer le bilan économique/environnemental de 5 stations d'épuration (Asnières sur Oise, Persan, Bruyères sur Oise, Champagne sur Oise et Gouvieux), un projet de méthanisation est envisagé.

Ce projet s'inscrit dans la politique nationale du développement d'énergies renouvelables, qui vise à atteindre 33% d'énergies renouvelables en 2030, dans la consommation nationale finale brute d'énergie.

Les communes et syndicats pouvant être concernés par la méthanisation des boues souhaitent donc lancer une étude de faisabilité technico-économique pour mutualiser les boues de ces stations pour la production de biogaz.

Les objectifs de l'étude sont :

- Faire une étude comparative des unités de méthanisation de boues de stations d'épuration existantes en France ;
- Evaluer la faisabilité : en termes techniques, économique, de l'acceptation sociale, de la sécurité sanitaire et environnementale et de la réglementation.
- Etablir l'ensemble des éléments nécessaires à la conception d'une unité de méthanisation des boues.

L'étude est estimée à 60 000€ HT.

Elle devrait être subventionnée de la manière suivante :

- GRDF : 20 000€ HT
- La région financera à 50%

Le reste sera reparti au prorata des équivalents habitants par station d'épuration, soit 7000 pour l'ensemble du projet. La station d'épuration de Champagne représente environ 7000 équivalents habitants.

Le montant restant à charge de la Commune de Champagne devrait donc être compris entre 450 et 980 € HT.

Préalablement au lancement de cette étude, il convient d'établir une convention de groupement de commande. A ce titre, le SICTEUB serait nommé coordonnateur du groupement c'est-à-dire qu'il serait chargé d'organiser la procédure de consultation, de signer les marchés au nom des membres du groupement, de le notifier et de l'exécuter.

Un comité de pilotage sera institué pour l'attribution et le suivi de l'étude.

Le coordonnateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution des prestations.

Le coordonnateur sera chargé de déposer les demandes de subvention et percevra les aides. Il vérifie et paie les factures inhérentes au marché.

Chaque membre du groupement participera au financement de l'étude, au prorata de la capacité nominale de sa station, une fois les aides déduites. L'appel de fonds fera l'objet d'un titre de recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

**Considérant** le projet d'étude pour la mise en place d'une unité de méthanisation visant le traitement des boues des stations d'épuration et l'intérêt pour la commune de participer au développement d'une nouvelle filière de traitement,

Vu l'avis favorable de la commission travaux et urbanisme du 14 novembre 2023,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (29 voix pour dont 5 pouvoirs),**

**APPROUVE** l'établissement d'une convention de groupement de commandes pour l'étude technico-économique relative à la méthanisation de boues de stations d'épuration

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et tous les documents afférents à ce dossier

Pour extrait certifié conforme,  
Champagne sur Oise, le 28 novembre 2023



Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5